

L'ÉOLOIS

GAZETTE MUNICIPALE N°9 - 2025

Éole-en-Beauce



Église Saint-Pierre - Germignonville

LE PERSONNEL COMMUNAL

Le service administratif



**Christine
CHENET**

Travaille pour la commune depuis 2014.



**Christelle
PONTHEUX**

Travaille pour la commune depuis 2016.

Le service technique



**Nathalie
VAN DER STUYFT**

Travaille pour la commune depuis 1995.



**Jacky
BONHOMMET**

Travaille pour la commune depuis 2007.



**Cédrik
GEORGES**

Travaille pour la commune depuis 2021.



**Kévin
BELHOMME**

Travaille pour la commune depuis 2022.



**Eddy
TÉRION**

Travaille pour la commune depuis 2024.



**Arnaud
GRIGNON**

Travaille pour la commune depuis 2024.

Merci à nos agents communaux.



**Jean-Luc
LHOSTE**

Travaille pour la commune depuis 1984.

Après plus de 40 ans de travail pour les communes de Fains la Folie, puis d'Éole-en-Beauce, Jean-Luc fait valoir ses droits à la retraite au 1er février 2025.

Après avoir réalisé une formation d'électricien en bâtiment et travaillé dans l'entreprise Mullet de Voves, Jean-Luc est nommé Aide Ouvrier Professionnel à temps partiel pour 20 heures à compter du 1er juin 1984. Son temps de travail sera ensuite augmenté lorsqu'il assurera le transport scolaire.

Jean-Luc est un autodidacte dans beaucoup de domaines : espaces verts, maçonnerie, réseaux d'eau et bien d'autres encore. Il s'est beaucoup investi dans le fleurissement des communes, s'est documenté, a réussi la culture puis la multiplication des fleurs afin de concocter de très beaux parterres. Les fleurs sont devenues une véritable passion.

Jean-Luc aura été pour nos communes un agent consciencieux dans son travail et attentif aux besoins des administrés.

**MERCI JEAN-LUC POUR TOUT LE TRAVAIL ACCOMPLI !
BONNE RETRAITE !**



ÉDITORIAL par Julien Birre

Chères Éoloises, chers Éolois,

Différents faits marquants ont encore une fois impacté notre pays et par ricochet notre commune. Au cours de l'année 2024, notre pays aura connu 4 Premiers Ministres successifs. Cette situation met les collectivités locales dans l'expectative et la crainte d'une diminution des possibilités de soutiens à l'investissement de la part de l'État et du département. Comme annoncé il y a un an, l'ensemble de l'éclairage public de notre commune est équipé de la technologie Led. Ainsi, des économies d'énergie sont possibles.

La rénovation de la Salle de Quartier à Viabon est terminée : toiture, faux plafond, chauffage, peinture... Depuis octobre 2023, notre commune cumule une quantité de pluie équivalente au double d'une année normale. Cette particularité nous a permis de constater des problèmes d'écoulement des eaux pluviales. Des aménagements ont été réalisés et d'autres seront effectués au cours de l'année 2025. Plus de 30 ans après les autres rues d'Auffains, la rue des Garennes a vu ses réseaux aériens être enfouis, et son réseau d'eau potable renforcé. Merci à l'État, la Région Centre Val de Loire, le Département d'Eure-et-Loir et Énergie 28 pour leurs soutiens dans nos projets.

Il y a un an, je vous proposais d'accepter "quelques herbes folles" et d'aider nos agents techniques dans leur tâche de désherbage. L'humidité quasiment constante de l'année 2024 a favorisé le développement des mauvaises herbes tout au long de l'année. Le "Zéro Phyto" a engendré un surcroît de travail important pour nos agents. Même si le désherbage n'a pas été toujours parfait (à cause des conditions climatiques), je tiens à les féliciter et les remercier pour le travail réalisé tout au long de l'année. Merci également à Christine et Christelle pour l'accueil et les conseils qu'elles effectuent auprès de vous administrés, mais également auprès de nos partenaires et nous-mêmes, élus municipaux.

L'ensemble des manifestations proposées au sein de notre commune, permet de répondre aux besoins et attentes de beaucoup. Merci aux associations pour l'organisation de ces manifestations.

Enfin, j'ai une pensée pour Guy Marin, Michel Manguars, respectivement anciens conseillers municipaux de Germignonville et Villeau, mais également pour André Bouquery, maire de Fains la Folie de 1959 à 1977, qui nous ont quittés au cours de l'année 2024. Merci à eux pour tout ce qu'ils ont réalisé pour notre commune.

L'ensemble du conseil municipal et les agents communaux s'associent à moi pour vous adresser à toutes et tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

Bonne lecture.

Julien Birre
Maire d'Éole-en-Beauce



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- 4. Budgets
- 5. Travaux et investissements
- 8. Rétrospective 2024
- 10. Civisme
- 11. Environnement
- 14. Concours de dessin
- 15. Service technique
- 16. ADMR - Habitat
- 17. Urbanisme - Assainissement

ZOOM

- 18. Des producteurs locaux

VIE ASSOCIATIVE

- 20. Rétrospective 2024

VIE CITOYENNE

- 25. Démarches administratives

VIE INTERCOMMUNALE

- 26. Petite enfance - Enfance - Jeunesse - Scolaire
- 27. Équipements sportifs - Santé
- 28. Administration - Développement économique

29. Culture

- 31. École de Musique Intercommunale

VIE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE

- 32. Artisans, commerçants et industriels éolois
- 33. Assistantes maternelles

MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- 34. Décès - PACS - Mariages - Naissances

PERSPECTIVES

- 35. Calendrier 2025

BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

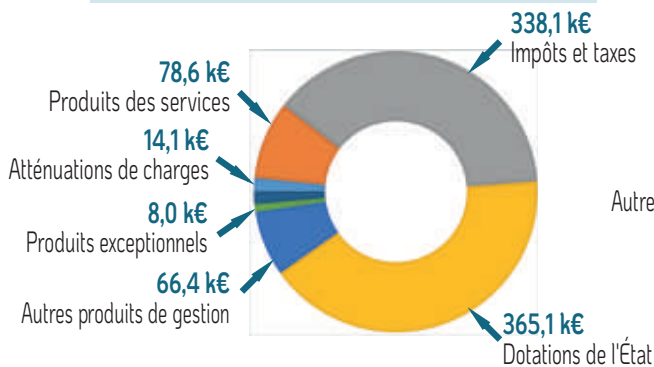
Recettes 2023 :	882.639,26 €
dont Opérations d'ordre	12.323,61 €
Dépenses 2023 :	751.076,60 €
dont Opérations d'ordre	51.821,00 €
= Excédent 2023 :	131.562,66 €
+ Excédent cumulé 2022 :	556.004,67 €
= Excédent cumulé 2023 :	687.567,33 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes 2023 :	142.219,37 €
Dépenses 2023 :	281.687,65 €
= Déficit 2023 :	- 139.468,28 €
+ Excédent cumulé 2022 :	- 8.213,00 €
+ Restes à réaliser Recettes :	132.800,91 €
- Restes à réaliser Dépenses :	41.958,86 €
= Déficit cumulé 2023 :	- 56.839,23 €

D'où provient l'argent ?

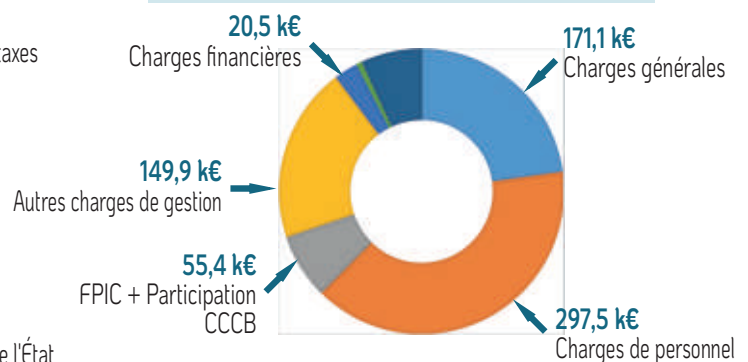
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL DES RECETTES = 870,0 k€

Pour quelles dépenses ?

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL DES DÉPENSES = 699,3 k€

TOTAL DES RECETTES :
870,0 k€

- TOTAL DES DÉPENSES :
699,3 k€

ÉPARGNE BRUTE : 170,7 k€



ÉPARGNE BRUTE :
170,7 k€

L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette. Le surplus vient couvrir les dépenses d'investissement.



CAPITAL DE LA DETTE :
73 k€

Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2023. Il doit être couvert en priorité par l'épargne brute.



AUTOFINANCEMENT NET :
93,7 k€

Ce montant correspond à l'épargne disponible de la commune pour réaliser les dépenses d'investissement.

BUDGET ANNEXE EAU

Compte administratif 2023

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes 2023 :	188.558,13 € TTC
Dépenses 2023 :	207.675,63 € TTC
= Déficit 2023 :	- 19.117,50 € TTC
+ Excédent cumulé 2022 :	146.080,08 € TTC
= Excédent cumulé 2023 :	126.962,58 € TTC

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes 2023 :	76.769,67 € TTC
Dépenses 2023 :	86.709,75 € TTC
= Déficit 2023 :	- 9.940,08 € TTC
+ Excédent cumulé 2022 :	203.553,70 € TTC
= Excédent cumulé 2023 :	193.613,62 € TTC

LES TRAVAUX et INVESTISSEMENTS en 2024

L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE QUARTIER

Suite au désamiantage, à la rénovation de la charpente et de la toiture en 2023, l'aménagement de la Salle de Quartier a continué en 2024 avec :

- la rénovation électrique ;
- l'installation d'un plafond chauffant ;
- l'installation d'équipements numériques ;
- le rafraîchissement de la peinture ;
- la rénovation du parquet.

Date des travaux : 1^{er} semestre 2024

Budget 2024 : 35.812,55 TTC

Budget de la rénovation : 125.139,57 € TTC

Subventions : DETR + FDI + Énergie 28



L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN ARSENAL DE GERMIGNONVILLE

De façon à faciliter le rangement de matériels dans l'ancien arsenal de Germignonville, une dalle béton a été réalisée.

Date des travaux : 2^{ème} semestre 2024

Budget : 3.894 TTC

Subventions : FDI



L'AMÉNAGEMENT PMR DE LA COUR DE LA MAIRIE ANNEXE DE GERMIGNONVILLE

De façon à permettre l'accès à la mairie annexe de Germignonville aux personnes à mobilité réduite, la cour de celle-ci a été aménagée.

Date des travaux : 1^{er} semestre 2024

Budget : 11.404,80 € TTC

Subventions : FDI



AMÉNAGEMENTS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

La modification des lignes des transports scolaires a entraîné des aménagements pour des points d'arrêt de façon à être en conformité avec les préconisations de la Région Centre Val de Loire. Des voiries à l'intérieur de quelques villages ont été élargies de façon à faciliter la circulation des bus scolaires.

Date des travaux : 2^{ème} semestre 2024

Budget : 22.927,67 € TTC

Subventions : Région Centre Val de Loire + FDI



PASSAGE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUX LEDS

Passages aux Leds des éclairages publics des communes historiques de Baignolet et Germignonville. Rénovation de l'éclairage de la Tour de Villeau.

Date des travaux : 1^{er} semestre 2024

Budget : 43.500 € TTC

Subventions : DSIL + Energie 28



VOIRIE

- Réfection et rebouchage de voirie
- Réfection de trottoirs
- Aménagements pour l'évacuation des eaux pluviales

Date des travaux : 2ème semestre

Budget : 39.990 € TTC

Subvention : FDI



Toulifault



La Chardonnière



Germignonville

SÉCURISATION DU CHÂTEAU D'EAU DE BAIGNOLET

Remplacement de la porte d'entrée.

Date des travaux : 2ème semestre

Budget : 2.332,81 € TTC

Subvention : FDI + Energie 28



INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES

Après l'achat de 2 radars pédagogiques en 2023, 2 autres radars pédagogiques ont été achetés. Ces 4 radars sont déplaçables.

Date des travaux : 2ème semestre

Budget 2024 : 4.848 € TTC

Subvention : FDI



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ET RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE À AUFAINS (rue des Garennes)

Date des travaux : 2ème semestre 2024 et 1er semestre 2025

Budget estimé : 185.000 €

Subvention : FDI + Energie 28



LA COMMUNE A ORGANISÉ ou co-organisé en 2024



CÉRÉMONIE DES VŒUX À BAIGNOLET



En présence du Ministre des Outre-Mer, Philippe Vigier, du Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Yann Gérard, du député Laurent Leclercq et du Président de la CCCB Benoit Pellegrin.



COMMÉMORATIONS DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



Cérémonie organisée par la FNACA du canton de Voves, avec la participation de l'Harmonie Municipale de Voves.



COMMÉMORATIONS DE LA FIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE



COMMÉMORATIONS DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE



FESTIVAL DE THÉÂTRE ITINÉRANT DE LA CCCB À GERMIGNONVILLE

Cette année, le festival de théâtre itinérant de la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB) a fait étape au Parc Simon Lavo à Germignonville. "La Mer...veille !", spectacle de contes sous différentes formes (théâtre de papier, marionnettes, kamishibai, chant, théâtre d'ombre...) a plu au public présent.





FESTIVITÉS DU 14 JUILLET À VILLEAU



SPECTACLE DE NOËL À BAIGNOLET

Un spectacle de Noël avec de la magie, des grandes illusions, des grands lutins, et surtout une histoire fantastique !



PANNEAU POCKET

l'information en direct

Événements de la vie quotidienne, fêtes du village, travaux sur la voirie, arrêts de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc...

Soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **Commune d'Éole-en-Beauce**, de votre **Communauté de Communes Cœur de Beauce** grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT : Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1ère étape

Téléchargez gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.

2ème étape

Ouvrez PanneauPocket, puis recherchez l'entité en tapant **son nom** ou **son code postal**. Cliquez sur le Cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Quelques exemples

Pour **Éole-en-Beauce**, la **gendarmerie de Voves** et le **SICTOM d'Auneau**, tapez **28150**. Patientez, une liste déroulante est alors proposée.

Pour la **CCCB** tapez **28310**.

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

QUELQUES RÈGLES de bon voisinage

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

« **Entre voisins,
restons courtois !** »



« **En bonne entente.**

Se rencontrer, échanger
pour mieux se connaître.»

Stop aux bruits inutiles !

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Bruits de chantier

Ils **sont autorisés** :
Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)
Exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils **sont autorisés** :
De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22h30 et 7 h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne **sont interdits**.



Une solution en cas de litige :
le conciliateur de justice !

Maison France Services de Voves - 4 rue Texier Gallas - Voves
Permanences tous les 4èmes mardis du mois de 10h30 à 13h30
ou sur RDV au 02 46 72 05 10.



Stérélisation des chats errants

Une campagne de stérilisation est en cours depuis le 01 novembre 2024 et jusqu'au 30 juin 2025. Cette campagne consiste à **capturer les chats errants**, les transporter chez les vétérinaires, les faire **stériliser puis identifier**, les **surveiller** suite aux soins et à les **remettre en liberté** sur le lieu de capture. Cette campagne de stérilisation est **soutenue par une dotation exceptionnelle octroyée par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt**.

Bien vivre avec les animaux !

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics.



Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Règles pour chiens dangereux

Catégorie 1 : chiens d'attaque

- Déclaration en mairie pour l'obtention d'un permis de détention
- Interdiction de vente, achat, don et introduction en France
- Obligation de stérilisation
- Interdiction d'accéder dans les transports en commun et les lieux publics (hormis voie publique)
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure

Catégorie 2 : chiens de garde et de défense

- Déclaration en mairie pour l'obtention d'un permis de détention
- Obligation d'être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans les lieux publics

UN VILLAGE PROPRE ET AGRÉABLE

Au jardin aussi il y a des règles !

Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

L'entretien obligatoire du jardin

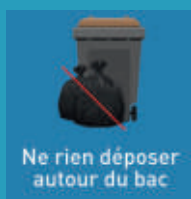
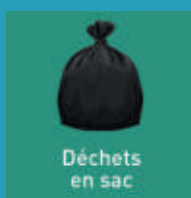
Comme pour les jardins familiaux ou partagés, dans lesquels le jardinier doit prendre soin de la parcelle et **ne pas la laisser à l'abandon ou en friche** sous peine de se la voir retirer, il en va, en quelque sorte, de même pour les jardins privés. **L'obligation d'entretien** y prévaut afin que les voisins n'en subissent pas de désagréments **tels qu'invasion de feuilles mortes, branches gênantes, ombre excessive...**

Arracher, couper l'herbe et balayer devant chez soi, un petit geste citoyen en complément de l'intervention des agents techniques pour un village propre et agréable.

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières »

LE FONCTIONNEMENT du service de collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères



La collecte sélective



Le bac d'ordures ménagères est pucé, les levées sont comptabilisées pour le calcul de la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). **Dans une année civile, vous payez un forfait de 20 levées, au-delà c'est un coût à la levée supplémentaire.**

Les déchets sont facturés via la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) sur la taxe foncière.

Si l'un des bacs n'a pas été vidé, le laisser dehors et contacter le SICTOM. **Les 1er janvier et 25 décembre sont les deux seuls jours fériés où il n'y a pas de collecte** (voir calendrier de collecte).

En période hivernale, les tournées (sélectives et ordures ménagères) peuvent être impactées par les conditions climatiques (neige, verglas...).

Veiller au bon stationnement des véhicules et à l'élagage des arbres afin de ne pas gêner le passage des bennes de collectes.

Le contenu du bac de tri est vérifié par les ripeurs. Si des déchets non recyclables s'y trouvent, celui-ci n'est pas vidé et un autocollant est apposé sur le couvercle, indiquant la/les raisons de non collecte. Le bac doit ensuite être rétrié selon les consignes, avant de le présenter à la prochaine collecte. La liste des adresses concernées et la raison des refus sont envoyées aux mairies.

Un doute sur un déchet ?

Jetez le aux ordures ménagères.



Bac cassé ?
Bac inadapté ?
SCANNEZ-MOI
Remplissez le formulaire.

LE TRI PLUS SIMPLE

**C'est un emballage ou un papier ?
Il va dans le bac à tri**

Définition : L'emballage est l'ensemble des éléments vendus avec le produit pour en assurer sa présentation, sa conservation, son transport et communiquer des informations aux consommateurs.

Bouteilles, bidons
et flacons



Barquettes



Films,
sacs et sachets



Pots
et boîtes



Cahiers et feuilles



Enveloppes



Journaux et
magazines



Boîtes et cartons



Cartons de pizza



Briques
alimentaires



Aérosols
et bouteilles



Couvercles
et opercules



Tubes de crème



Capsules
et muselets



Boîtes de conserve,
canettes



Barquettes
alimentaires



Les erreurs fréquentes de tri

Attention aux erreurs de tri !

Un objet en plastique n'est pas la même chose qu'un emballage en plastique.

Tri sélectif : Un sachet de congélation, le papier bulle, le film plastique... sont des emballages en plastique

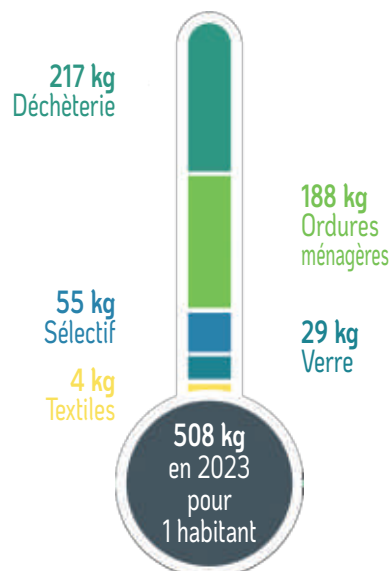
Ordures ménagères : Une brosse à dents, une spatule de cuisine, un jouet en plastique... ne sont pas des emballages en plastique

Les « faux » papiers (papier peint, papier essuie-tout, photographies...)

Les papiers d'hygiène (mouchoirs, couches, masques...)

Le baromètre du SICTOM

(Quantité de déchets produits par habitant par an)



BORNES À VERRES

Consignes de dépôt



Seuls les pots bocaux et bouteilles en verre sont à jeter dans les bornes

Ne rien déposer autour des bornes si elles sont pleines

NE DÉPOSEZ PAS miroirs, vitres, vaisselle et poteries

Ils sont à apporter en déchèterie

Les emplacements à Éole-en-Beauce

Auffains

rue Saint Michel

Baignolet

rue du Franc Rosier

Bessay

rue de l'Épinette

Fains-la-Folie

rue des Neuf Setiers

La Folie-Herbault

sur la place

Germignonville

rue de la mairie

Ohé

en direction de Les Petites Bordes

Saint Léonard

sur la place

Toulifault

entrée du village

Viabon

rue Saint Esprit

Villeau

place Saint Jean

BORNES À TEXTILES

Le bon geste du tri



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30 L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30 L)



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Les emplacements proches d'Éole-en-Beauce

Voves

rue Denis Papin (Intermarché)
rue du Bois des Saules (Carrefour Market)
passage du Filoir

LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Accès

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants, aux entreprises et associations, aux organismes d'aide à la personne et aux collectivités, **sur présentation d'un pass'déchèterie.**

Où et quand pour la déchèterie de Voves ?
Lundi, Mardi, Mercredi, Samedi
9h à 12h45 - 14h à 17h45

Les déchets acceptés

Cartons
Bois
Métaux
Végétaux
DASRI
Mobilier
Radiographies
Gravats
Huiles de vidange
Ampoules et néons

Chaussures / Textiles
Appareils électriques
Cartouches encre
Tout-venant
Extincteurs
Batteries
Piles et accumulateurs
Huiles de fritures
Produits chimiques



LE CONCOURS DE DESSIN Noël 2024

1^{ère} : Lucie TEIXEIRA
3 - 5 ans



2^{ème} : Elias RIETH
3 - 5 ans



3^{ème} : Achille RIETH
3 - 5 ans



1^{ère} : Juliette GRAIC MARTIN
6 - 9 ans



2^{ème} : Noam LEBLAN
6 - 9 ans



3^{ème} : Cameron DURAND DUVAL
6 - 9 ans



Nathanaël DURAND DUVAL
6 - 9 ans



Ambre VAN DER STUYFT
6 - 9 ans



Inès CARNIS BOUFFARD
6 - 9 ans



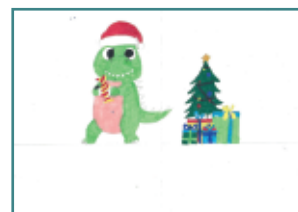
1^{ère} : Naélia LEBLAN
9 - 13 ans



2^{ème} : Noémie GRIGNON LE FOLL
9 - 13 ans



3^{ème} : Raphaël BRAULT
9 - 13 ans



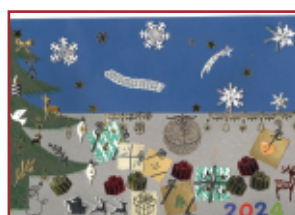
1^{ère} : Océane GRIGNON LE FOLL
> 13 ans



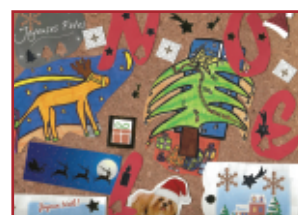
2^{ème} : Daniel MARTIN
> 13 ans



3^{ème} : Isabelle CAMUS
> 13 ans



Isabelle CAMUS
> 13 ans



Merci à l'ensemble des participants !

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR NOS AGENTS

Voici quelques uns des travaux réalisés par nos services techniques.

DÉSHÉBAGE /
DÉMOUSSAGE DE
VOIES



RAMASSAGE DE
DÉPÔTS
SAUVAGES



CURAGE DES
REGARDS DES
EAUX PLUVIALES



INSTALLATION D'UN ABRI BUS



MODIFICATION DES PLAQUES
DES NOMS DE VOIES



INSTALLATION DES PANNEAUX
ÉLECTORAUX



RÉNOVATION DE DÉCORATIONS



DÉSHÉBAGE DES CIMETIÈRES



INSTALLATION DU 14 JUILLET



DÉCORATIONS DE NOËL





ACCOMPAGNEMENT
Handicap

SERVICES ET SOINS
Seniors

ENTRETIEN DE LA
Maison

PARENTALITÉ
Enfance



ASSOCIATION ADMR

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie, en proposant une large gamme de prestations et de services :

- Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher
- Transport accompagné
- Livraison de repas - www.livraison-repas-admr28.fr
- Téléassistance classique pour le domicile
- Téléassistance mobile avec géolocalisation pour les seniors actifs - www.teleassistance-admr28.fr
- Entretien du logement, Entretien du linge
- Services d'aide aux familles

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.

L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps (quelques heures par semaine ou par mois), contactez-nous !

ADMR Orgères-en-Beauce
02.37.99.89.54

ADMR Voves
02.37.99.13.57

LES AIDES À LA RÉHABILITATION de votre habitat



La Communauté de Communes Cœur de Beauce a lancé une seconde Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) jusqu'en 2026. L'objectif est de réhabiliter 292 logements sur 5 ans autour de 4 axes : rénovation énergétique, résorption de l'habitat dégradé, projets locatifs, adaptation à la perte autonomie.



L'ANAH (Agence Nationale pour l'Habitat) débloque 3 250 000 € de financement pour cette opération et la Communauté de Communes Cœur de Beauce mobilise 575 000 €.

SOLIHA est l'opérateur d'animation de l'OPAH. À ce titre, SOLIHA conseille les propriétaires, anime les réunions et instruit les dossiers pour les demandes de subventions.

SOLIHA propose :

Des conseils gratuits

Une assistance technique

Une aide à la réalisation des dossiers de subvention

Un accompagnement personnalisé

Des permanences sont organisées de 10h à 12h par SOLIHA :

En février, avril, juin, octobre, décembre :

- le 1^{er} mercredi du mois à l'antenne France Services d'Orgères-en-Beauce
- le 3^{ème} mercredi du mois à la Maison France Services de Voves

En janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre :

- le 3^{ème} mercredi du mois à la Maison France Services de Janville
- le 4^{ème} lundi du mois à l'Antenne France Services de Sainville

AUTORISATIONS À DEMANDER avant de commencer les travaux

1. Extension de maison ou construction d'un garage

De 5 à 20 m² => **DP**

Plus de 20 m² => **PC**

Transformation d'un garage en habitation => **DP**

Division de parcelle (lotissement) => **DP**

2. Réfection de toiture

Modification des matériaux ou des teintes => **DP**

3. Fenêtre de toiture

Type vélux => **DP**

4. Panneaux solaires

Panneaux solaires => **DP**

5. Percement ou modification de fenêtre

Sur une façade extérieure => **DP**

6. Pose d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur

Installés d'une façon durable => **DP**

7. Installation d'une véranda ou couverture d'une terrasse

De 5 à 20 m² => **DP**

Plus de 20 m² => **PC**

8. Installation de clôture et de portail

Pour les deux => **DP**

9. Piscine enterrée (plus de 10 m²)

Sans couverture => **DP**

Avec couverture => **DP**

Avec couverture modulable de 1,80 m de hauteur ou fixe de 2m => **PC**

10. Ravalement de façade

Ravalement de façade => **DP**

11. Creusement d'un puits

Nécessite une **déclaration spécifique**

12. Pose d'un abri de jardin

De 5 à 20 m² => **DP**

Plus de 20 m² => **PC**

PC = Permis de Construire / **DP** = Déclaration Préalable

Plus de renseignements : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit être sollicité à proximité des bâtiments classés.

4 monuments sont classés dans notre commune : l'église Saint-Sébastien de Baignolet, l'église Saint-Jacques de La Folie Herbault, l'église Saint-Jean de Villeau et le Château de Cambrai.

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers pour leur installation d'Assainissement Non Collectif (ANC), afin de prévenir les risques de pollution de l'environnement et les dangers pour la santé des personnes.

Le SPANC définit, avec le propriétaire, le projet d'assainissement correspondant à sa situation.

Il détermine le type de prétraitement, de traitement et le dimensionnement des différents ouvrages en fonction de la capacité d'accueil de l'habitation, de la nature du sol, de la pente et de l'aménagement du terrain. Un avis de projet est délivré et adressé par courrier. Cette prestation est redevable après service rendu.

Le SPANC doit être contacté avant le remblaiement pour vérifier la bonne réalisation de votre installation. Cela permet de s'assurer que le projet validé par le SPANC et les prescriptions techniques ont bien été respectés. Un avis de réalisation sera délivré et adressé par courrier. Cette prestation est redevable après service rendu.

La vidange d'une installation d'ANC est obligatoire lorsqu'elle atteint 50% de son volume total.

La Communauté de Communes Cœur de Beauce propose et organise des campagnes de vidanges groupées qui permettent de bénéficier de tarifs préférentiels mais à des dates déterminées : un avantage de prix mais une contrainte de planning !

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES VIDANGES GROUPEES ?

1. S'inscrire par téléphone au 02 37 90 15 41 ou par mail à environnement@coeurdebeauce.fr.
2. Vous recevrez la convention pour la vidange de votre installation d'ANC que vous retournerez signée (au 1, rue du Dr Casimir Lebel – ZA de l'Ermitage, Janville - 28310 Janville-en-Beauce) accompagnée de votre chèque (à l'ordre du trésor public) afin de valider votre inscription.
3. La société en charge de la vidange prendra rendez-vous avec vous.
4. Après le passage de la société en charge de la vidange, vous recevrez une facture établie par le SPANC correspondant au montant de la prestation réalisée avec le bordereau de suivi des déchets.



ORGANO BEAUCE

"Pérenniser l'exploitation familiale en se diversifiant" était une réflexion que faisait régulièrement Paul Lhopiteau alors qu'il était encore en activité à l'extérieur de l'entreprise familiale. Un projet de méthaniseur a d'abord émergé de ses réflexions, mais cela n'a pas abouti. Cependant, Paul Lhopiteau s'interroge : "Comment transformer les déchets organiques ?"

1 rue de tandegué, Bisseau
06 20 23 38 14

organobeauce@gmail.com

 Organo-Beauce

 organobeauce

En 2017, ORGANO BEAUCE est née. L'idée, collecter, transformer et valoriser des déchets organiques : tonte de pelouse, taille des arbres, déchets de cultures (pommes de terre, oignons, blés), objet en bois inutilisable non peint (palette, palox, cadre de fenêtres, charpente...). Cela évite les dépôts sauvages qui engendrent des gênes mais aussi des maladies.

Ouvert au public le
mercredi de 14 h à 17 h et le
samedi de 9 h à 12 h

7 à 8 000 tonnes de déchets organiques collectés par an

Les déchets de végétaux vont être triés puis broyés et enfin mis en tas pour faire du compost, les déchets sont retournés régulièrement pour aérer et surveiller la température afin de dépasser les 70° pour hygiéniser le produit. L'hygiène est très importante car elle garantit aux clients une bonne qualité des produits, les clients peuvent ainsi mettre le compost dans leur jardin en toute tranquillité. Les agriculteurs peuvent utiliser ces fertilisants sur leurs parcelles en toute sérénité.

Pour les déchets de bois, la transformation va permettre d'obtenir des plaquettes de bois pour le chauffage.



“

Les plaquettes de bois, un coût énergétique 6 à 7 fois moins cher que le fioul et 4 fois moins cher que l'électricité utilisée par une pompe à chaleur.

”

Différentes gammes de produits sont proposées :

Organo Beauce jardinage :

- Fertilisant BIO ;
- Terre végétale criblée ;
- Terre végétale amendée criblée ;
- Paillage.

Organo Beauce animalerie :

- Mélange aliment poule pondeuse ;
- Graines concassées, broyées, aplaties ;
- Graines entières ;
- Jeune poulette pondeuse.

*Des livraisons à domicile sont possibles, en big bag ou en vrac.
Les commandes groupées de rue permettent d'avoir des réductions.*

*La vente se fait en vrac pour éviter le plastique,
soit les clients viennent avec un contenant,
soit un seau avec couvercle réutilisable leur est fourni.*



“

N'hésitez pas, allez-y !

”

PROJET



Paul Lhopiteau souhaite d'ailleurs développer avec des acteurs locaux une filaire bois énergie afin de faciliter vos futurs projets et permettre de vous accompagner dans ces nouvelles solutions de chauffage durable.



VALCONIE

Installés à Éole-en-Beauce depuis 2018, Solène et Rémi Thevenet ont repris l'exploitation familiale en y ajoutant leur touche personnelle. Désireux d'apporter quelque chose de nouveau, ils ont cherché ce qui était peu consommé en France et surtout peu cultivé.. De plus en plus demandés, ils ont augmenté leurs hectares et développé leur propre gamme de graines.

La graine de courge, produit très apprécié des pays Nordiques et également de l'Autriche, leur a semblé une bonne opportunité. Ils ont commencé un test en 2018 sur 2 500 m² puis sur 5 hectares en 2019. C'est en 2020, qu'ils se sont lancés sur 10 hectares et la création de la marque Valconie.

9 rue des Tourelles, Viabon
06 12 56 69 08
contact@valconie.fr

 Valconie

 valconie.fr

Vente en ligne :
www.boutique.valconie.fr
Intermarché et Cocci Market
à Voves



Une culture de courges est une culture « de printemps ». Le couple sème durant le mois de mai.

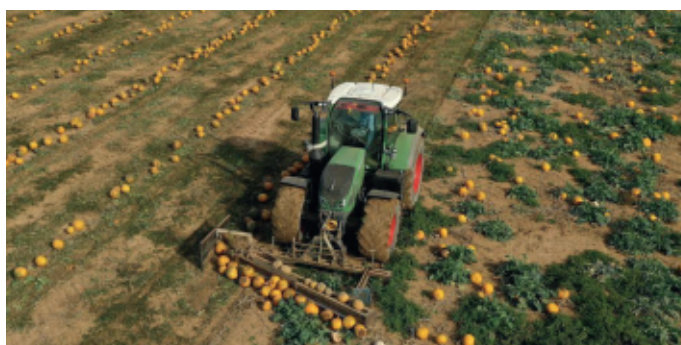
“
Les courges tapissent
le sol avec leurs feuilles
pour se protéger.”



Solène et Rémi Thévenet récoltent les graines entre les mois de septembre et octobre, suivant la météo qu'il a fait durant l'été.

Les courges sont mises en andain lorsqu'elles ont atteint leur maturation.

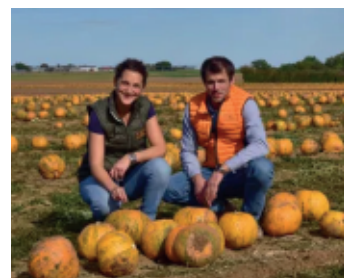
Les courges sont laissées ainsi pendant deux semaines, avant qu'elles ne soient ramassées.



Une fois les graines récoltées, elles sont ensuite lavées, brossées, séchées, triées, calibrées à la ferme. Le tri est réalisé par un ancien séparateur puis un nouveau tri manuel est réalisé. Un local a été aménagé à cet effet. De la production à la commercialisation, tout est géré par la structure Valconie.



Les petites graines sont mises à part pour devenir de l'huile, tandis que les grandes sont conservées puis transformées. Au départ, la graine de courge a été vendue brute et torréfiée puis les goûts se sont diversifiés : salé puis au caramel, au curry et le dernier produit est au chocolat. Un autre produit vient compléter la gamme, c'est l'huile de courge. Lors de la fabrication de l'huile, il reste du tourteau qui sera transformé en farine sans gluten.



En partenariat avec la ferme de la famille Billard à Dammarie, une nouvelle friandise est née : la barre encas. C'est un mélange de graines de courges, d'amandes, de noisettes et de miel. Vous pouvez vous procurer les produits de la gamme Valconie sur leur site internet valconie.fr mais aussi dans les épiceries fines de la région comme par exemple la ferme des vergers à Bonneval, la Maison Savouré à Janville, Localie à Bonville, au Petit Rungis à Châteaudun mais aussi à Intermarché et Cocci Market à Voves.



INNOVATION

Découvrez la nouvelle pâte à tartiner Valconia.

Un subtil mélange de graines de courges et noisettes (sans chocolat) réalisé par Sébastien Papion, chocolatier à Chécy, pour vos tartines, crêpes, gaufres, pâtisseries ou simplement à la petite cuillère.

VIELAJOIE de Germignonville

L'association Vie La Joie de Germignonville organise des brocantes, des lotos, des activités festives, de loisirs, ludiques ou de détente...

Présidente : Véronique Hurlot
06.52.88.90.92
asso.vielajoie@outlook.fr



LE COMITÉ DES FÊTES de Baignolet

Tout habitant de Baignolet peut faire partie du Comité des fêtes de Baignolet. Il n'y a pas de cotisation.

Présidente : Virginie Bretheau
02.37.99.17.87
comitedesfetesdebaignolet@gmail.com



LES FAMILLES RURALES de Fains la Folie

L'association Les Familles Rurales de Fains la Folie propose des animations à destination des enfants et des adultes. Des cours de gymnastique pour adultes ont lieu tous les jeudis de 20h à 21h à la salle polyvalente de Fains la Folie.

Présidente : Sophie Dillenseger
06 72 28 23 99
famillesruralesfainslafolie@gmail.com



LES FAMILLES RURALES de Viabon

L'association Les Familles Rurales de Viabon organise tout au long de l'année des activités comme la chasse à l'œuf, Halloween, brocante, soirée à thème, ... et propose un frigo-livres au niveau de l'abribus de Viabon.

Présidente : Estrella Vanneau
06 89 37 46 30
famillesruralesviabon28150@gmail.com



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS de Viabon

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Viabon est composée des familles des pompiers actifs, ainsi que celles des anciens pompiers. Nos pompiers sont toujours prêts à agrandir leurs rangs.

Président : Joël Lorient
06 29 93 70 33
joel.lorient@sfr.fr



CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS (CIS) DE VIABON

Chef de centre : Sergent Aymeric Imbault
07.62.38.11.15



OCTOBRE
24

REMISE D'UN CCF

Le SDIS 28 a complété le matériel de notre CIS de Viabon par un camion-citerne feux de forêts (CCF). Le CCF est un fourgon d'incendie tout-terrain destiné à la lutte contre le feu dans des milieux hors-routes.



OÙ FAIRE MA DEMANDE de passeport ou carte nationale d'identité ?

ATTENTION AU
DÉLAI DE RENOUVELLEMENT



Depuis le jeudi 2 mars 2017, pour se faire établir une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie ou à un commissariat de police équipé d'un dispositif de recueil.

Pour plus de renseignements :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

LES COMMUNES ÉQUIPES DU DISPOSITIF DE RECUEIL

Mairie de **LES VILLAGES VOVÉENS**
02 37 99 14 95
contact@villages-voveens.fr

Mairie de **CHATEAUDUN**
02 37 45 94 31

Mairie de **BONNEVAL**
02 37 47 21 93
mairie@ville-bonneval.fr

Mairie de **LUCÉ (Police Municipale)**
02 37 25 68 25

Mairie de **CHARTRES**
02 37 23 40 00
contact@ville-chartres.fr

Mairie de **TOURY**
02 37 90 50 60

UNION

MARIAGE

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions d'âge, de résidence, d'absence de lien de parenté. Un dossier contenant certains documents obligatoires doit être déposé à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144

ÉLECTIONS



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

OBJECTIF CITOYENNETÉ

DÉLAI :
DANS LES 3 MOIS
QUI SUIVENT LES 16 ANS



Tout jeune Français, fille ou garçon âgé de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser :

- auprès de la mairie de son domicile avec **pièce d'identité** et **livret de famille**.

- par internet en créant son compte sur www.mon.service-public.fr avec **pièce d'identité** et **livret de famille** numérisés.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Cœur de Beauce

La Communauté de Communes Cœur de Beauce et l'association PEP 28 proposent différents services suivant l'âge de vos enfants.

POUR LES ENFANTS JUSQU'À 3 ANS

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Itinérant sur 7 sites : Baudreville, Janville, Orgères-en-Beauce, Sainville, Terminiers, Toury, Voves.

- Ateliers d'éveil pour les enfants en compagnie de leur assistant(e) maternel(le) le matin sur les sites itinérants.
- Permanence téléphonique et temps d'accueil public l'après-midi dans les permanences RPE (Janville-en-Beauce, Voves) sur rendez-vous pour les familles et assistants maternels.

C'est aussi un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les professionnels (ou les candidats à l'agrément).

Secteur Les Villages Vovéens – Françoise Cristina-Thiebault
12 rue des 50 mines, Janville
06 34 14 39 38, rpe.cccb2@pep28.asso.fr

Secteur Janville-en-Beauce - Muriel Gautier
20 boulevard Maurice Violette, Voves
06 46 08 09 59, rpe.cccb1@pep28.asso.fr



POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

11 accueils périscolaires : Avant et après l'école

À Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville, Orgères-en-Beauce, Ouarville, Rouvray-St-Denis, Terminiers, Toury, Sainville, Voves, Ymonville.

8 accueils de loisirs : Mercredis et vacances scolaires

À Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville, Orgères-en-Beauce, Sainville, Terminiers, Toury, Voves.
Les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Plus de renseignements :
www.lespep28.org/accueil-de-loisirs-3-11-ans-cccb

POUR LES JEUNES DE 11-17 ANS (COLLÉGIENS ET LYCÉENS) : 3 Espaces Jeunes

À Orgères-en-Beauce, Toury, Voves.

- Activités et sorties adaptées aux adolescents tous les mercredis après-midi.
- Stages culturels ou sportifs à chaque période de vacances (sauf Noël) : les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Des séjours et mini-camps

Un séjour est proposé chaque hiver en février (36 places).
Des séjours / mini-camps ont lieu en juillet et août.

Plus de renseignements :
www.lespep28.org/accueils-adolescents-cccb

Renseignements auprès des PEP28

02 18 56 80 48 – 06 79 21 18 25
- secretariat@pep28.asso.fr

Camille Jacques, directeur
06 10 73 67 86
directeurdelpole3@pep28.asso.fr

Patricia Léauté-Pilon
06 74 83 41 52
adjointdelpole3@pep28.asso.fr

Nadia Marwane
06 11 90 59 94
adjoint2delpole3@pep28.asso.fr

Retrouver toutes les informations et coordonnées des centres, dossiers, projets pédagogiques et planning d'activités sur :
www.coeurdebeauce.fr ou www.lespep28.org.

Les réservations sont possibles via le portail familles CCCB.

SCOLAIRE

À partir de septembre 2025, les enfants de notre commune seront répartis dans plusieurs écoles de la manière suivante :

- **Pour Baignolet, Fains la Folie, Viabon, Villeau :** l'école maternelle Charles Perrault et l'école élémentaire Jean Moulin à Voves

- **Pour Germignonville :** l'école primaire Les Apprentis'sages à Orgères-en-Beauce

LES PÉRIODES D'INSCRIPTIONS

À l'école maternelle : pour une rentrée en septembre, les inscriptions sont recueillies lors de la campagne d'inscription du 10 février 2025 au 14 mars 2025. Toutefois, pour les déménagements ou les nouveaux arrivants, les inscriptions sont possibles à tout moment.

À l'école élémentaire : les enfants entrant au Cours Préparatoire en septembre sont inscrits automatiquement par l'établissement scolaire précédent **sauf en cas de déménagement**.

Enfant précédemment scolarisé : pour toute nouvelle arrivée sur le territoire, si l'enfant était déjà scolarisé, il faut impérativement obtenir un certificat de radiation de l'ancienne école.

Pour toute question concernant le scolaire : scolaire@coeurdebeauce.fr / 02 37 88 07 91



Les élèves ayant débuté leur scolarité à l'école de Sancheville pourront choisir d'y rester. Dans ce cas, une demande de dérogation devra être effectuée auprès de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

LE COMPLEXE AQUATIQUE

Cœur de Beauce

Espace du Fau Chapitre
VOVES

02 46 72 01 64

contact.complexeaquatique@
coeurdebeauce.fr

Le Complexe Aquatique Cœur de Beauce, situé aux Villages Vovéens, est doté d'un espace aquatique, d'une salle de fitness et d'un espace bien-être (sauna, hammam, spa nordique, jacuzzi).

Il propose des cours de natation pour enfants et adultes et divers cours collectifs (aquagym, aquabike, Pilates, step, circuit-training...). Depuis septembre 2024, des séances « Baby-ploufs » (de 6 mois à 4 ans) sont proposées le samedi matin.



DES MAISONS DE SANTÉ POUR faciliter votre accès aux soins

Un annuaire des professionnels de santé est consultable en ligne sur le site www.coeurdebeauce.fr (rubrique « Annuaire », en haut à droite de la page d'accueil).

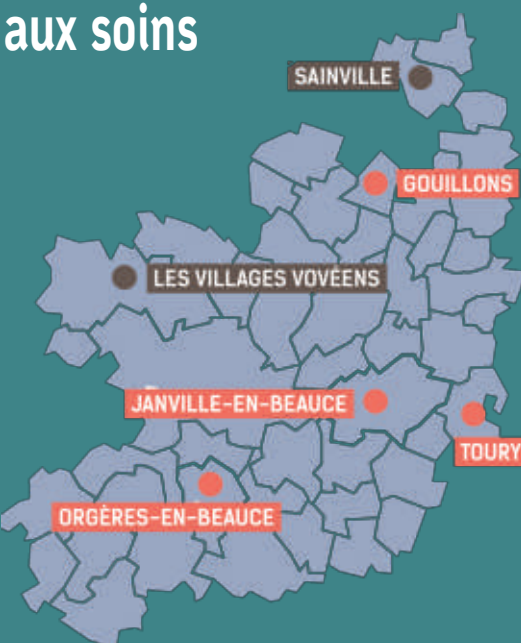
Liste des spécialités médicales présentes sur le territoire :

- Médecine générale
- Chirurgiens-dentistes
- Diététiciens
- Infirmiers
- Masseurs-Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Ostéopathes
- Pédiacre-podologue
- Psychologues
- Pharmaciens
- Radiologues-échographistes
- Sage-Femmes

En cas de difficulté à obtenir un RDV avec un médecin (vous n'avez pas de médecin traitant ou votre médecin est absent) : faites le 15.

Un opérateur de soins non-programmés vous proposera un RDV chez un médecin adhérent à la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) près de chez vous dans un délai de 48h.

Pour les urgences absolues, vous devez également contacter le 15 et vous serez réorientés vers un service de secours.



**VOUS RECHERCHEZ UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ EN COEUR DE BEAUCE ET/OU VOUS SOUHAITEZ PRENDRE
RDV DANS UNE MAISON DE SANTÉ ?**

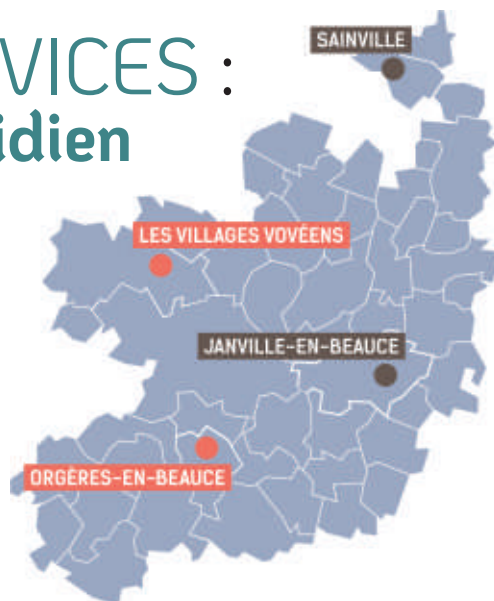
Consultez l'annuaire de santé réalisé par la Communauté de Communes sur coeurdebeauce.fr
(Mes services au quotidien > Santé > Les Maisons de santé)

MAISONS FRANCE SERVICES : vos démarches au quotidien

Les Maisons France Services permettent à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien auprès des services suivants :

France Travail	La Direction générale des finances publiques
L'assurance maladie	L'Agence nationale des titres sécurisés
La Caisse d'Allocations Familiales	L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)
La Caisse nationale d'assurance vieillesse	L'Agence nationale de l'habitat
La Mutualité Sociale Agricole (MSA)	Ma Prime Adapt'
La Poste	Ma Prime Rénov'
Les ministères de l'Intérieur et de la Justice	

Les Maisons France Services accueillent les permanences de nombreux partenaires (ADMR, Mission locale, CARSAT...).



Prenez RDV directement au sein d'une Maison France Services du territoire.

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Pour connaître les dates et les horaires des permanences, vous pouvez contacter par téléphone la Maison France Services la plus proche de chez vous ou bien vous rendre sur : www.coeurdebeauce.fr (services et santé > faire ses démarches administratives)



Les Villages Vovéens

4 rue Texier Gallas, Voves, 28150 Les Villages Vovéens
Lundi et vendredi : 8h-12h – Du mardi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
msapvoves@coeurdebeauce.fr | 02 46 72 05 10

Orgères-en-Beauce (antenne des Villages Vovéens)

2 rue de l'Arsenal 28140 Orgères-en-Beauce
Le lundi de 13h30 à 16h30
msapvoves@coeurdebeauce.fr | 02 46 72 05 10

Janville-en-Beauce

ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, Janville 28310 Janville-en-Beauce
Lundi et vendredi : 8h-12h – Du mardi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h
msapjanville@coeurdebeauce.fr | 02 37 90 15 41

Sainville (antenne de Janville-en-Beauce)

9 rue de la Porte d'Étampes 28700 Sainville
Lundi et vendredi de 13h30 à 16h30
antennes.franceservices@coeurdebeauce.fr | 07 84 90 65 19

LE DISPOSITIF APPUI au service des petites entreprises

Depuis 2018, dans le cadre d'un partenariat avec la Région Centre – Val de Loire et Initiative Eure-et-Loir, les Toutes Petites Entreprises (TPE) implantées sur le territoire Cœur de Beauce peuvent bénéficier de subventions octroyées par la communauté de communes par le biais du dispositif APPUI.

Ces aides, d'un montant maximal de 5 000 €, contribuent à financer des investissements dans l'aménagement immobilier, la devanture, les équipements de véhicules de tournée et véhicules-ateliers, le matériel, la sécurisation des salariés. Le dispositif s'applique aux entreprises en phase de création, de reprise, de modernisation ou de développement, qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ HT.

Pour constituer un dossier, l'entreprise peut contacter Baptiste Lebas, Directeur général adjoint en charge du développement économique :

07 72 23 62 98 ou sur urbanisme@coeurdebeauce.fr





L'ÉOLE cultive votre curiosité

48 route de Voves
GOMMERVILLE

02.37.99.72.84
07.56.06.06.56
eole@coeurdebeauce.fr

La salle « L'Éole », située à Gommerville, est une salle de spectacle professionnelle de 168 places en gradin, équipée et sonorisée. Elle reçoit toute l'année des spectacles tout public, des concerts, des résidences, des stages et des représentations jeune public.

PROGRAMME À VENIR

Vendredi 10 janvier – 20h30 : Polar Polar – Comédie, tout public - Tarifs : 14€ / Réduit : 7€
Dimanche 2 février – 15h30 : Eutrot – Comédie musicale, jeune public – Tarif : 5€
Vendredi 28 février - 20h30 : L'école des femmes - Théâtre, tout public - Tarifs : 14€ / Réduit : 7€
Samedi 22 mars – 20h30 : Canto « Jazz do Brasil » - Concert, tout public - Tarifs : 14€ / Réduit : 7€ (dans le cadre du festival Jazz de Mars)
Dimanche 27 avril – 15h30 : Opération Lune – Opéra comique, dès 7 ans - Tarif : 5€
Vendredi 16 mai – 20h30 : Le petit résistant illustré – Théâtre, tout public dès 7 ans – Tarifs : 14€ / Réduit : 7€
Samedi 5 juillet – 10h : Circus – Cirque, de 6 mois à 4 ans – Tarif : 5€

RÉSERVEZ VOS PLACES SUR INTERNET !

Une billetterie en ligne est désormais accessible pour tous les spectacles sur coeurdebeauce.fr (mes-loisirs > eole)

LE MUSÉE DE LA GUERRE 1870



À Loigny-la-Bataille, le Musée de la guerre 1870 relate toute la chronologie du conflit franco-prussien et dresse les portraits des hommes qui s'y sont illustrés, à travers une collection de 200 objets et documents, des dispositifs numériques et interactifs qui plongent le visiteur au cœur des combats et des armées, et un parcours en réalité virtuelle sur le champ de bataille.

Visitez également l'église et l'ossuaire qui perpétuent le souvenir des 9 000 victimes de la bataille du 2 décembre 1870 à Loigny.

Place du 2 décembre 1870
LOIGNY-LA-BATAILLE

02 37 36 13 25
contact@museedelaguerre1870.fr
www.museedelaguerre1870.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Ouverture à partir du 2 mars 2025 jusqu'au 5 novembre 2025
Ouvert du mardi au vendredi de 14h à 18h · le dimanche et jours fériés de 14h à 18h · le samedi (uniquement en juillet/août) de 14h à 18h

PROGRAMME À VENIR - Réservation conseillée

Mercredi 19 février – 10h ou 15h : Explorez l'Histoire en famille - Visite guidée enfant dès 7 ans – Tarif : 5€ - Réservation obligatoire
Dimanche 16 mars – 15h : Les cantinières de l'Armée française - Conférence – Tarif : 5€
Mercredi 9 avril 2025 – 10h ou 15h : Découverte du Musée et de l'église commémorative - Visites guidées grand public – Tarif : 8€
Mercredi 16 avril 2025 : 10h ou 15h : Chocolat et Histoire - Atelier gourmand – Tarif : 6€ - Réservation obligatoire
Samedi 17 mai – 18h-23h : Nuit européenne des musées – Gratuit
Dimanche 1er juin et samedi 5 juillet : Découverte du champ de bataille de Loigny - Visites guidées grand public – Tarif : 8€ (accès au musée compris)
Dimanche 24 août : Le Général de Sonis - Conférence – Tarif : 5€

LA MAISON DU TOURISME

fait vivre votre territoire



5 place de Beauce
ORGÈRES-EN-BEAUCE

02 37 99 75 58

info@tourismecoeurdebeauce.fr
www.tourismecoeurdebeauce.fr

La Maison du Tourisme Cœur de Beauce offre un panorama complet sur la Beauce grâce à son Centre d'Interprétation et à l'Office de Tourisme qu'elle abrite.

Le Centre d'Interprétation permet une découverte originale et dynamique de la Beauce. Collections et maquettes évoquent la Beauce traditionnelle, tandis qu'un jeu interactif familiarise le visiteur à l'environnement et l'agriculture. Pour les scolaires et les accueils de loisirs, des animations sont proposées en lien avec l'agriculture, l'environnement, le développement durable, l'alimentation, le patrimoine et les arts visuels.

Tout au long de l'année, la Maison du Tourisme propose aussi des expositions temporaires (art, environnement, patrimoine...), des animations, des ateliers créatifs « Les P'tits vacanciers », des visites de villages et de fermes et des conférences et une boutique de Noël en décembre.

Pour compléter agréablement la visite et la découverte du territoire, l'Office de Tourisme propose une boutique de produits locaux, une librairie avec une sélection d'ouvrages régionaux et des vélos en location (électriques, classiques et enfants).

HORAIRES D'OUVERTURE

De mars à juin et de septembre à octobre :

- Du mardi au vendredi de 14h à 18h
- Dimanche et certains jours fériés de 14h à 18h
- Fermé le lundi, le samedi et le 1er mai

De juillet à août :

- Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Le samedi et le dimanche de 14h à 18h
- Fermée le lundi

De novembre à février :

- Du mardi au vendredi de 14h à 17h30
- Fermé le lundi, samedi et dimanche
- Fermée les 11 novembre, 25 décembre, 31 décembre et 1er janvier

PROGRAMME À VENIR

Du 9 février au 30 mars : Exposition Origami par Mister Paperfold et Victor Cœurjoly – Gratuit

13 février à 15h : Atelier Origami – Dès 8 ans – 5€ (goûter compris)

20 février à 15h : Atelier Macramé – Dès 8 ans – 5€ (goûter compris)

Du 8 juin au 31 août : Exposition d'art sur la mosaïque par Jean-Marie Burton

LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

ouvre vos horizons

La Médiathèque Intercommunale Cœur de Beauce est située à Orgères-en-Beauce et propose une offre culturelle très large, accessible à tous.

Près de 7 000 documents sont proposés au prêt : romans, policiers, documentaires, livres gros caractères, albums enfants, littérature pour ados, mangas, bandes dessinées, magazines...

La médiathèque propose également des DVD, ainsi que 120 références de jeux de société (classiques, drôles, éducatifs, pour les petits et pour les grands). Chaque lecteur peut également réserver des documents (livres, CD, DVD) directement sur le catalogue en ligne de la Médiathèque Départementale d'Eure-et-Loir, accéder gratuitement à des ressources en ligne : cours Skilleos (cuisine, yoga, couture, etc.), ARTE VOD et plus de 1 000 titres de presse et les faire venir à Orgères-en-Beauce.

2 rue de l'Arsenal
Orgères-en-Beauce

02 37 99 97 92

HORAIRES D'OUVERTURE

Mercredi : 10h – 12h / 13h30 – 18h

Vendredi : 15h – 18h

Samedi : 10h – 12h

PROGRAMME À VENIR - Inscription obligatoire

Mardi 18 février On s'la raconte en coup de Cœurs sélection d'albums jeunesse – Gratuit

10h : pour les 3-6 ans

11h : pour les 7-10 ans

Samedi 8 mars – 14h30 : « Livres & vous » avec Fabienne Lamy autour de son livre « C'était le temps de Dior et de l'aventure... » – Gratuit

Samedi 29 mars – 10h30 : Mon rêve était bleu comme le ciel – Spectacle jeune public – 5 €



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

éveille vos sens



L'École de Musique Intercommunale (ÉMI) enseigne la musique aux enfants à partir du CE1 (7 ans) et aux adultes.

Les cours sont dispensés par **12 professeurs**, sur **3 pôles** à Janville, à Voves et à Terminières, ainsi que sur **2 annexes** à Viabon et Orgères-en-Beauce.

À partir du CE1, les enfants peuvent **apprendre à jouer d'un instrument en cours individuel** et à **lire la musique en cours collectif de formation musicale** (solfège).

Il y a un **large choix d'instruments** : hautbois, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, guitare, harpe, piano, accordéon, batterie. L'ÉMI propose également **des pratiques d'ensemble** (orchestres juniors, ensemble de guitares, atelier de musiques actuelles, ensemble vocal, ensemble de cuivres et percussions, chœurs d'enfants).



Renseignements et inscriptions :

Virginie Birre

06 37 61 86 22

direction.musique@coeurdebeauce.fr

Les inscriptions 2025-2026 à l'École de Musique Intercommunale se dérouleront courant juin 2025.

PROGRAMME À VENIR

Samedi 8 février à 20h30 : Concert des professeurs – Salle L'École à Gommerville

Vendredi 14 mars à 18h30 : Audition de piano – Dans les locaux de l'ÉMI à Terminières

Samedi 29 mars à 20h30 : Concert : Les 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale – Espace Thierry La Fronde à Janville

Ce concert commémoratif sera l'occasion de rendre hommage aux héros et aux victimes de cette période historique, à travers une sélection musicale inspirante interprétée par nos talentueux professeurs et élèves.

Samedi 5 avril à 20h30 : Concert Pop Rock – Salle des fêtes à Toury

En première partie, l'ensemble de cuivres et percussions interprètera des morceaux dans un style Pop Rock, de quoi vous régaler les oreilles. Et en deuxième partie, préparez-vous à vibrer et à chanter sur les chansons rythmées de l'atelier de musiques actuelles.

Du mercredi 9 au vendredi 11 avril de 9h à 17h : Stage de musique - orchestre junior, musiques actuelles et piano – Espace Thierry La Fronde à Janville (Stage payant - Habitants CCCB : 30 €, hors CCCB : 40 €)

Enfants et adultes, du territoire ou d'ailleurs, sont invités à répéter pendant trois jours dans la bonne humeur. Un concert de restitution des stagiaires sera donné le vendredi 11 avril à 20h30.

Samedi 31 mai à 15h30 : Audition de guitare – Salle de musique à Viabon

Samedi 7 juin à 20h30 : Concert : Une histoire de chorales – Salle Pierre Terrier à Terminières

Laissez-vous porter par un voyage musical et théâtral, intergénérationnel dans les méandres du chant choral où se côtoient émotions, humour et amitiés. Une célébration de la musique et de la vie, un hommage à ceux qui trouvent leur voix à travers le chant, avec l'ensemble vocal, les chœurs d'enfants de l'ÉMI et la chorale Terpsichore.

Samedi 28 juin de 16h à 22h : Concert en plein air L'ÉMI en fête – À Viabon

Cet événement festif est une merveilleuse occasion de célébrer le talent et le dévouement de nos élèves. Venez profiter d'une soirée musicale en plein air, dans une ambiance agréable et détendue.

LES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS ÉOLOIS



ADMINISTRATIF, FORMALITÉS JURIDIQUES ET SOCIAL

AFS Consulting Auffains
Fallone Bravin 06.46.00.70.52
www.sasu-afs.com afsconsult@orange.fr

VH Admin Germignonneville
Véronique Hurlot 06.61.43.06.26
www.vh-admin.fr assistantebyvh@gmail.com



AIDE À LA PERSONNE - PERSONNE DE COMPAGNIE

Florence Fonck Villeau
Florence Fonck 06.71.73.58.74

Priscilla Piedvache Saint-Léonard
Priscilla Piedvache 06.12.91.03.80



CÉRÉALES - ALIMENTS - FERTILISANT ORGANIQUE

Organo Beauce Bisseau
Paul Lhopiteau 06.20.23.38.14
organobeauce@gmail.com



COIFFEUR

Isabelle Coiffure à domicile Baingnot
Isabelle Arrondeau 06.11.53.08.09



CONSEILLER IMMOBILIER

À la lucarne Viabon
Géraldine Grillon 06.09.23.02.55
www.alalucarne.com geraldinegrillon@alalucarne.com



CONSTRUCTEUR MATÉRIEL AGRICOLE

SCEBP Pommier / Duro France Viabon
Nicolas Pommier 02.37.99.96.80
www.duro-france.com



COUVERTURE - ZINGUERIE

Joachim Toiture Auffains
Joachim 06.14.87.19.82

Olivier Mallet Voves
Olivier Mallet 02.37.99.11.50
www.mallet-couverture-voves.fr



CRÉATEUR DE SITE WEB

Mikael Parasote Germignonneville
Mikael Parasote 06.77.24.37.78
mikaelparasote.xyz mikaelparasote@outlook.com

Clic et Création Saint Léonard
Delphine Toulain Branger 06.82.21.18.74
www.clicetcreation.com cliccreation@gmail.com



DÉPANNAGE INFORMATIQUE

Ordina Docteur Germignonneville
Frédéric Verdot 06.30.32.51.94
www.ordina-docteur.fr



FAMILLE D'ACCUEIL ADULTES ET PERSONNES AGÉES

M. et Mme Savouré La Chardonnière
M. et Mme Savouré 02.37.99.11.85
06.82.94.64.11 / 06.83.96.67.11



MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Entreprise Denizet Rodolphe Viabon
Rodolphe Denizet 02.37.99.18.59
rodolphe.denizet28150@gmail.com

Entreprise Stéphane Lenglet Viabon
Stéphane Lenglet 06.24.84.06.14
lengletstephane@yahoo.fr

Entreprise Charrier Valentin Germignonneville
Valentin Charrier 06.61.66.34.04

L&D Bâti-Trad Germignonneville
Julien Dion et Jean-Gils Lesieur 02.37.99.40.03
ldbatitradi@gmail.com

SARL TRUBERT G. Fains la Folie
Gérald Trubert 02.37.99.02.16
www.trubert-g.com g.trubert@orange.fr

BATIFLEX Tilleau
Xavier CANIAUX 06.60.92.57.59
batiflex28@gmail.com



MULTISERVICES BÂTIMENTS

JLJ Tilleau
Juan Dias 06.28.72.89.03

OP RÉNOVATIONS Les Petites Bordes
Ozias Da Silva 07.45.02.20.51
oprenovations08@gmail.com



TERRASSEMENT

EIRL Van Der Stuyft Terrassement La Folie Herbault
Thibault Van der Stuyft 06.12.06.27.62
terrassementvds@gmail.com



PLOMBERIE

Entreprise Minier Viabon
06.64.18.65.06
eirl.miniermarc@gmail.com



MULTISERVICES

Votreservice28 Lutz
www.votreservice28.fr 06.41.72.01.50
contact@votreservice28.fr

MÉCANICIEN AUTOMOBILE



Garage des Garennes Auffains
Julien Decourty 02.34.42.65.03 / 06.25.31.23.02
garagedesgarennes@sfr.fr

Garage Poupaux Voves
Stéphane Poupaux 02.37.99.10.55
www.garage-voves-poupaux.fr garage-poupaux@wanadoo.fr



PRIMEUR FRUITS ET LÉGUMES

Ivan Renoncet Fains la Folie
Ivan Renoncet 06.08.00.56.50

TAXI



Dolores Beauce Taxi Germignonneville
06.08.37.13.75
beauce.taxi@orange.fr



NATUROPATHIE

Marine Chuberre Germignonneville
Marine Chuberre 06.38.44.15.90
www.marinechuberre.com contact@marinechuberre.com



PROTECTION ANIMALE

Association PILGRIM Toulifault
02.37.99.40.75



STUDIO D'ENREGISTREMENT

The Doodostudio Martainville
06.45.02.68.63
www.thedoodostudio.com contac@thedoodostudio.com



GRANDE SURFACE

Intermarché Voves
David et Anne-Sophie Pommier 02.37.18.25.50
Lundi au samedi de 9h à 19h30 / dimanche de 9h à 12h30

GÎTE

Villa d'Amonville Amonville
Paule Coisnon 06.81.52.58.41

La Petite Folie Amonville
Blandine et Jimmy Benoit 06.20.31.10.23

Virginie Bretheau Baignolet
Virginie Bretheau et Alain Guitton 06.07.77.70.22 /
06.31.96.91.13
www.airbnb.fr/rooms/43957628/bretheauvirginie@gmail.com

La Miellerie Saint Léonard
Daniel et Bernadette Martin 06.13.58.22.86
martinguyon@aol.com

Gîte Coeur de Beauce Germignonneville
Laurent et Jenifer Isambert 06.11.89.24.73
gite-beauce.jimdo.com laurisam@hotmail.fr



DÉCORATION D'INTÉRIEUR

J'Ose Décoration Germignonneville
Véronique Hurlot 06.61.43.06.26
www.josebyvh.fr/ josebyvh@gmail.com



PIZZÉRIA ITINÉRANTE

Storia Della Pizza Viabon
Tous les jeudis soir de 18h à 21h 06.64.47.13.86
storia.della.pizza@gmail.com



BOULANGERIE - ÉPICERIE ITINÉRANTE

Au bon pain de mie-mi

Baignolet, Auffains, Fains la Folie
Mardi, Jeudi, Samedi vers 9h00

Viabon, Ohé, Lutz
Mardi, Jeudi, Samedi vers 10h00

Sevestreville, Germignonneville, Toulifault, Saint Léonard
Mardi, Jeudi entre 10h15 et 10h45
Samedi entre 10h35 et 11h10

LES ASSISTANTES MATERNELLES



Mélanie Fouchereau
18 rue du Château d'eau
Fains la Folie
02.37.23.95.09

Maryline Goujeon-Lelièvre
5 rue de la Baronnerie
Tilleau
02.37.99.20.11

Karin Lochet
9 rue du Franc Rosier
Baignolet
06.60.63.20.44

Nathalie Perthuis
5 Les Petites Bordes
Les Petites Bordes
02.37.99.88.02

Aurélien Van der Stuyft
4 bis rue de l'Herbechère
Viabon
06.14.78.58.37

LES DÉCÈS

Le 27 janvier : **Guy MARIN** - Germignonville
 Le 28 février : **Jacqueline LALA, née VANNEAU** - Viabon
 Le 30 avril : **Martine DESPOIX, née TASSET** - Baignolet
 Le 17 mai : **François BONNETERRE** - Germignonville
 Le 13 juin : **Éric DAGOIS** - Viabon

Le 09 septembre : **Patrick HERVIOU** - Fains la Folie
 Le 09 septembre : **Charles CHARRIER** - Germignonville
 Le 19 septembre : **Patrick ROBINET** - Baignolet
 Le 03 novembre : **Michel MAUGARS** - Tilleau
 Le 19 novembre : **André BOUQUERY** - Auffains

La municipalité s'associe de tout cœur à la douleur de tous ceux qui ont perdu un proche durant l'année 2024 et présente ses plus sincères condoléances aux familles.

LES MARIAGES

Le 18 mai : **Sandrine BAILLIF & Fabrice FLATOT**
 Germignonville
 Le 25 mai : **Vanessa JEAN & Richard PRAUD**
 Fains la Folie
 Le 25 mai : **Christel LEPITRE & Frédéric FLAHAUT**
 Viabon

Le 13 juillet : **Marie-Adeline LECAPELAIN & Jonathan LAFARGE**
 Martainville
 Le 24 août : **Vanina DOUCET & Jean-Baptiste ROCHE**
 Fains la Folie

LES PACS

Le 11 avril : **Jenny CLOTEAUX & Arnaud LOUIN**
 Fains la Folie
 Le 08 juin : **Léa LECLERE & Alexis LARCHER**
 Villeau
 Le 09 juillet : **Pauline COUDIÈRE & Jérôme PESCHARD**
 Germignonville
 Le 03 septembre : **Alison ABADIA & Jonathan JULIA**
 Germignonville

Le 03 octobre : **Delphine WILLAERT & Damien MOUNIER-POULAT**
 Fains la Folie
 Le 14 décembre : **Cloé PARPET & Kévin CARON**
 Viabon
 Le 14 décembre : **Laurie PRZYBYLSKI & Thomas PISSIER**
 Viabon

LES NAISSANCES

Le 06 janvier : **Juan JULIA** - Germignonville
 Le 25 janvier : **Antoine KLIENKOFF** - Germignonville
 Le 12 mars : **Devi PARASOTE SIVASUBRAMANIAM** - Germignonville
 Le 24 mars : **Yaacoub EL BIDAQUI EL HANNOUNI** - Viabon
 Le 13 avril : **Léandre IMBAULT** - Brainville
 Le 18 avril : **Noah HELLE** - Viabon
 Le 01 juin : **Ambre BEAUCHAMP** - Lutz
 Le 11 juin : **Logan PRAUD** - Fains la Folie

Le 14 juin : **Inaya DUPUIS** - Viabon
 Le 29 juin : **Anastasia DEHAIS** - Villeau
 Le 04 juillet : **Lina MARIEN** - Viabon
 Le 13 juillet : **Louise COUTURIER** - Fains la Folie
 Le 26 août : **Augustin DELECROIX** - Germignonville
 Le 18 septembre : **Eléa COCHELIN DA COSTA RIBEIRO** - Villeau
 Le 29 octobre : **Izao AUZOU** - Viabon
 Le 14 novembre : **May-Lee NASCIMENTO DENIS** - Viabon

Ces listes ne sont pas exhaustives. Conformément aux directives de la CNIL*, seuls sont publiés les actes dont nous avons obtenu le consentement des personnes ou des familles concernées.

* Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2025

JANVIER

- 16 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Consommateur averti (SP Fains la Folie)
- 10 Familles Rurales de Viabon - Soirée jeux de société (Salle de Réunion Viabon)
- 17 Familles Rurales de Viabon - Assemblée Générale (Salle de Quartier Viabon)
- 24 Familles Rurales de Fains la Folie - Assemblée Générale (SP Fains la Folie)
- 25 École-en-Beauce - Cérémonie des vœux (Salle de Quartier Viabon)
- 25-26 VieLaJoie Germignonville - Concours de chaloupée (SP Germignonville)

FÉVRIER

- 06 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : La maladie et l'accompagnement (SP Fains la Folie)
- 07 VieLaJoie de Germignonville - Assemblée Générale
- 07 Familles Rurales de Viabon - Soirée jeux de société (Salle de Réunion Viabon)

MARS

- 06 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Améliorer son budget (SP Fains la Folie)
- 07 Familles Rurales de Viabon - Soirée jeux de société (Salle de Réunion Viabon)
- 15 Familles Rurales de Fains la Folie - Soirée Saint Patrick (SP Fains la Folie)
- 15 VieLaJoie de Germignonville - Soirée Saint Patrick (SF Germignonville)
- 23 Familles Rurales de Viabon - Karting KDC (Karting de Chartres)

AVRIL

- 03 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Reprendre du plaisir en mangeant (SP Fains la Folie)
- 20 VieLaJoie de Germignonville - Distribution de Pâques
- 21 Familles Rurales de Viabon - Fêtons Pâques (Salle de Réunion Viabon)
- 27 Comité des fêtes de Baignolet - Brocante (Baignolet)

MAI

- 08 École-en-Beauce - Cérémonies commémoratives
- 15 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Les aidants (SP Fains la Folie)
- 17 Comité des fêtes de Baignolet - Fête des voisins (SP Baignolet)
- 18 Familles Rurales de Viabon - Sortie à vélo (Salle de Réunion Viabon)
- 24 VieLaJoie Germignonville - Guinguette (Germignonville)

JUIN

- 12 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Chutes et premiers secours (SP Fains la Folie)
- 15 Familles Rurales de Viabon - Créons le lien (Parc de Viabon)
- 22 Familles Rurales de Fains la Folie - Vide grenier (Fains la Folie)
- 28 Comité des fêtes de Baignolet - Randonnée du lavandin (SP Baignolet)

JUILLET

- 03 Familles Rurales de Fains la Folie - Conférences/Ateliers : Aromathérapie (SP Fains la Folie)
- 13 VieLaJoie Germignonville - Brocante (Germignonville)
- 13-14 École-en-Beauce - Festivités du 14 juillet (lieu à définir)

AOÛT

- 30 Familles Rurales de Fains la Folie - Guinguette (Aminoille)

SEPTEMBRE

- 13 VieLaJoie Germignonville - Sam dit jeux (Salle des fêtes Germignonville)

OCTOBRE

- 11 Comité des fêtes de Baignolet - Soirée dansante (SP Baignolet)
- 12 Familles Rurales de Viabon - Marche solidaire "La Viabonnaise" (Salle de Réunion Viabon)
- 25 Familles Rurales de Fains la Folie - Halloween (SP Fains la Folie)

NOVEMBRE

- 01 VieLaJoie Germignonville - Soirée Halloween (SF de Germignonville)
- 11 École-en-Beauce - Cérémonies commémoratives
- 14 Familles Rurales de Viabon - Soirée jeux de société (Salle de Réunion Viabon)
- 21 VieLaJoie Germignonville - Soirée Beaujolais (SF de Germignonville)
- 28 Familles Rurales de Viabon - Soirée Bowling (Bowling de Barjouville)
- 30 Familles Rurales de Fains la Folie - Activités pour Noël et vente de sapins

DÉCEMBRE

- 05 Familles Rurales de Viabon - Soirée jeux de société (Salle de Réunion Viabon)
- 13 Comité des fêtes de Baignolet - Goûter de Noël (Baignolet)



Éole-en-Beauce



www.eoleenbeauce.fr
mairieeoleenbeauce@orange.fr

LES PERMANENCES

LUNDI de 14h à 17h30

Mairie annexe de Baignolet

11 rue Montbarry - Baignolet
02.37.99.76.93

JEUDI de 14h à 17h30

Mairie annexe de Fains-la-Folie

6 rue du Moulin - Fains la Folie
02.37.99.02.13

MERCREDI de 9h à 12h30

SAMEDI SUR RENDEZ-VOUS

Mairie d'Éole en Beauce

2 rue de la Mairie - Viabon
28150 Éole en Beauce
02.37.99.03.16

MARDI de 9h à 12h30

Mairie annexe de Germignonneville

9 rue Ludovic Godin - Germignonneville
02.37.99.42.75

VENDREDI de 14h à 17h30

Mairie annexe de Villeau

5 bis rue de la Grande Barre - Villeau
02.37.99.06.62



NUMÉROS UTILES

Pompiers depuis un fixe
Pompiers depuis un mobile
SAMU
Gendarmerie

18
112
15
17

Centre antipoison (Tours)
Centre antipoison (Angers)
Centre antipoison (Paris)

02.47.64.64.64
02.41.48.21.21
01.40.05.48.48